

Commune de
WOLUWE-SAINT-LAMBERT

AVIS AUX HABITANTS
TRAVAUX DE POSE D'UN CÂBLE HAUTE-TENSION PAR LA SOCIÉTÉ ELIA
SUIVI DES SEANCES D'INFORMATION

Mesdames et Messieurs,

Suite aux réunions d'information des 27 octobre et 22 novembre 2016 relatives aux travaux de pose d'un câble à haute tension par la société ELIA, nous nous étions engagés à vous communiquer les informations obtenues de la part de la société ELIA.

Pour rappel, nous avons demandé à la société ELIA d'envisager de déplacer la chambre de jonction J06 au niveau du carrefour avec l'avenue du Prince Héritier et, à défaut, de mettre en place un blindage au niveau de cette chambre de jonction. Par ailleurs, nous avons demandé à ELIA de nous garantir les distances et profondeurs de pose de leur câble.

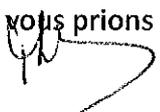
Le 1er décembre 2016, la société ELIA nous a adressé un courrier relatant les différents engagements pris dans le cadre du chantier dans l'avenue de Woluwe-Saint-Lambert. Vous trouverez ci-joint une copie du courrier que nous avons reçu.

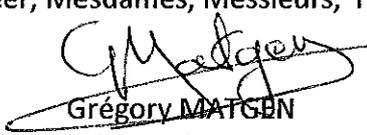
Par ailleurs, nous nous étions engagés à relayer auprès de la Ministre régionale de l'environnement, Madame Céline FREMAULT vos interrogations en matière environnementale quant au projet d'ELIA. Nous l'avons interrogée sur l'absence de législation régionale en la matière et sur l'étendue et les impacts sur l'environnement que pourrait produire le rayonnement électromagnétique induit par le câble à haute-tension. Nous lui avons également demandé de nous communiquer sa position quant à la pertinence de l'utilisation de la technique du blindage au niveau des chambres de jonction.

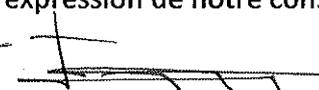
En outre, nous avons écrit à la Ministre fédérale de la santé publique, Madame Maggie DE BLOCK. Nous l'avons interrogée sur les effets que le rayonnement du champ électromagnétique pourrait avoir sur la santé et plus particulièrement sur la santé des enfants, sur l'absence d'imposition, dans la législation, d'une étude d'incidence sur la santé préalablement à la pose de ces câbles. Nous lui avons également demandé une information claire de la part des autorités fédérales quant aux mesures qui sont prises pour garantir la santé de nos habitants.

Dès réception des réponses des deux ministres, nous ne manquerons pas de vous en informer et, le cas échéant, d'organiser une nouvelle réunion d'information avec les habitants.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.


Patrick LAMBERT
Secrétaire communal


Grégory MATGEN
Echevin de
l'environnement


Philippe JAQUEMYNS
Echevin des travaux
publics


Olivier MAINGAIN
Bourgmestre

WOLUWE-SAINT-LAMBERT

www.woluwe1200.be





Gemeente
SINT-LAMBRECHTS-WOLUWE

BERICHT AAN DE INWONERS WERKEN VOOR HET TREKKEN VAN EEN HOOGSPANNINGSKABEL DOOR HET BEDRIJF ELIA OPVOLGING VAN DE INFORMATIEVERGADERINGEN

Geachte mevrouw, geachte heer,

Naar aanleiding van de informatievergaderingen van 27 oktober en 22 november 2016 betreffende de werken voor het trekken van een hoogspanningskabel door het bedrijf ELIA hadden wij ons ertoe verbonden om u de informatie te bezorgen die we van ELIA kregen.

Wij herinneren eraan dat wij aan ELIA gevraagd hadden om te overwegen de verbindingkamer J06 ter hoogte van het kruispunt met de Erfprinslaan te verplaatsen, en, indien dit niet kon, om ter hoogte van deze verbindingkamer extra bepantsering te plaatsen. Bovendien hebben we aan ELIA ook gevraagd om de afstanden en dieptes te garanderen voor het trekken van hun kabel.

Op 1 december 2016 heeft ELIA ons een brief gestuurd betreffende de verschillende verbintenissen die werden aangegaan in het kader van de werken in de Sint-Lambrechts-Woluwelaan. Bijgevoegd vindt u een kopie van de brief die we ontvangen hebben.

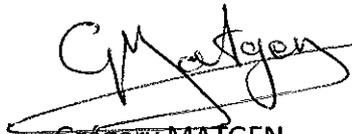
Bovendien hadden we ons er ook toe verbonden om uw zorgen betreffende de milieuaspecten van het ELIA-project aan de gewestelijke Minister voor Leefmilieu, mevrouw Céline FREMAULT, over te maken. Wij hebben haar gevraagd over het ontbreken van een regionale wetgeving op dit vlak en over de mogelijke grootteorde en impact van de elektromagnetische straling die door de hoogspanningskabel opgewekt wordt. We hebben haar ook gevraagd wat haar standpunt is ten opzichte het gebruik van bepantsering ter hoogte van de verbindingkamers.

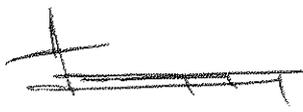
Daarnaast hebben we ook de Federale Minister voor Volksgezondheid, Maggie DE BLOCK, aangeschreven. We hebben haar gevraagd welke invloed de elektromagnetische straling op de gezondheid, en vooral die van kinderen, kan hebben en hadden vragen bij het ontbreken, in de wetgeving, van een effectenonderzoek betreffende de gezondheid vooraleer deze kabels worden getrokken. Wij hebben haar ook om duidelijke informatie gevraagd vanwege de federale overheid betreffende de maatregelen die genomen worden om de gezondheid van onze inwoners te verzekeren.

Zodra de twee ministers geantwoord hebben, zullen we niet nalaten om u hierover te berichten en, indien nodig, een nieuwe informatievergadering met de bewoners te organiseren.

Hoogachtend,


Patrick LAMBERT
Gemeentesecretaris


Grégory MATGEN
Schepen voor
Leefmilieu


Philippe JAQUEMYNS
Schepen van Openbare
Werken


Olivier MAINGAIN
Burgemeester

SINT-LAMBRECHTS-WOLUWE



www.woluwe1200.be

Quai Léon Monnoyer 3
1000 Bruxelles - Belgique
Léon Monnoyerkaai 3
1000 Brussel - België

Monsieur le Bourgmestre de Woluwe-Saint-Lambert

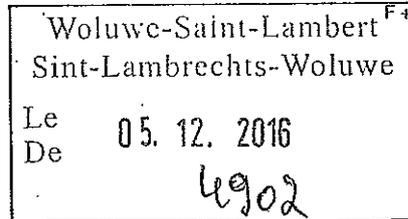
Avenue Paul Hymans, 2

1200 Bruxelles

T +32 2 546 77 11

F +32 2 546 78 60

www.elia.be



Bruxelles, le 1er décembre 2016

Référence: Elia-Cwc-dme20161201

Concerne: placement du câble Elia 150kV sur la commune de Woluwe-Saint-Lambert

Monsieur le Bourgmestre,

Faisant suite à la session d'information aux riverains du 22 novembre 2016 tenue à la maison communale de Woluwe-Saint-Lambert, nous vous confirmons par la présente, les différents engagements pris par Elia concernant la pose du câble 150 kV dans l'avenue de Woluwe-Saint-Lambert ainsi que dans le boulevard Brand Withlock.

En ce qui concerne le tracé, le plan en pièce jointe indique où le câble sera posé ainsi que la distance par rapport aux habitations qui sera respectée. Ce tracé assure de respecter une distance de 6 mètres par rapport aux habitations. Etant donné qu'il s'agit de travaux en coordination avec Vivaqua, il ne nous est pas possible de fournir à ce stade du projet les plans détaillés d'exécution. Pour la localisation de la jonction J6, Elia ne peut répondre favorablement à son placement dans le carrefour formé par les avenues de Woluwe-Saint-Lambert et du Prince Héritier. En effet, outre les contraintes techniques liées à la présence d'égouts dans le carrefour, Elia ne place pas de jonction au milieu d'un carrefour pour des raisons d'accessibilité rapide en cas de mesurage ou de problème technique sur cette jonction. Par contre, nous vous confirmons que la solution retenue pour éloigner d'avantage la jonction J6 par rapport aux façades est de l'installer au niveau du n°10 de l'avenue de Woluwe-Saint-Lambert. Cette solution permet en effet de placer la jonction à 9,5 mètres des façades au lieu de 8,2 mètres. Elia s'engage également à blinder cette jonction J6.

Les câbles seront placés en trèfle, dans une tranchée d'une profondeur de 1,5 mètre. Ceci signifie que les câbles se situeront à environ 1,2 mètre du sol en tenant compte du remplissage de la partie inférieure de la tranchée par de la dolomie. L'hypothèse de courant moyen annuel de charge des câbles est de 20% du courant nominal.

Concernant le franchissement du boulevard Brand Withlock, il s'agit de travaux coordonnés par la Région Bruxelloise et non par Elia. Elia est tributaire des contraintes techniques liées à l'épaisseur de la dalle de toit du point. Pour traverser ce boulevard, les câbles sont posés en nappes à une profondeur d'environ 0,6 mètre.

Nous lisons également de nombreuses questions relatives aux organismes de contrôle nécessaires dans le cadre des travaux effectués par Elia.

Il nous semble important de rappeler les procédures d'autorisations qui légitiment ces travaux et de rappeler le rôle et responsabilité des autorités :

- Les autorités fédérales responsables pour l'énergie mandatent Elia pour renforcer les infrastructures belges.
Le renforcement de l'infrastructure bruxelloise a été ainsi proposé par Elia et approuvé par la Ministre fédérale de l'énergie ;
- Elia est tenu d'établir son projet dans le respect le plus strict des règles du Règlement Général sur les Installations Electriques (RGIE) ;
- Elia est tenu de faire les vérifications nécessaires en ce qui concerne les impétrants en sous-sol, ainsi que la réalisation des relevés topographiques et éventuellement de sondages complémentaires ;
- Le tracé est alors inscrit dans la programmation OSIRIS et il est présenté lors des sessions de programmation des chantiers au niveau des gestionnaires de voiries (communes et Région) ;
- Sur cette base, Elia doit introduire un dossier pour obtenir la permission de voirie (SPF/IBGE). Un arrêté royal reprenant l'avis du SPF ainsi que la liste des rues concernées par commune est publié ;
- La planification des travaux et le détail des phases de pose de la liaison sont contrôlés par la Commission de Coordination de Chantier ;
- Enfin, le Gestionnaire de Voirie Communal veille à ce que les règlements communaux particuliers pour la mise en œuvre des différents éléments pratiques liés au chantier (occupation de la voirie, mobilité) soient correctement appliqués par Elia.

L'équipe Elia gérant ce projet reste à votre disposition si vous souhaitez de plus amples renseignements.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de nos sentiments distingués.



Didier Meerts

Program Manager Central Dense Grid



Valérie Daloz

Head of Program Management